

RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

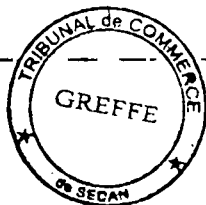
Numéro de gestion : 2011 B 00004
Numéro SIREN : 529 343 972
Nom ou dénomination : CABINET BERNARD PIERQUIN

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 2845

SASU CABINET BERNARD PIERQUIN

41 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN

08000 WARCQ



Dépôt N° 2845 du

04 AOUT 2021

COMPTES ANNUELS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NS
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NA
Liste des filiales et participations		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

Désignation de l'entreprise : SASU CABINET BERNARD PIERQUIN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 41 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN 08000 WARCO Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 2 9 3 4 3 9 7 2 0 0 0 1 2 Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2020		31/12/2019	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 866	639		1 279
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)	BJ	2 505	BK	1 866	639		1 279
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 217	40 279		1 043
	Autres créances (3)	BZ	CA	797	797		1 154
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	39 624	39 624		68 958
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 217	80 701		71 156
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	88 422	1A	7 082	81 340		72 435
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Certifié conforme le Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

Désignation de l'entreprise : SASU CABINET BERNARD PIERQUIN

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.....000.....)	DA	1 000	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	20 374	12 571	12 571
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 394	7 803	7 803
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	26 868	21 474	21 474
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	36 064	34 570	34 570
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 237	2 265	2 265
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 171	14 126	14 126
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	54 472	50 961	50 961	
Ecarts de conversion passif *	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	81 340	72 435	72 435	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	54 472	50 961	50 961	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SASU CABINET BERNARD PIEROUIN					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens*	FD	FE	FF	
			} services*	FG	120 179	FH
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		120 179	FK	120 179
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	1 085	8 165
	Autres produits (1) (11)			FQ	3	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	121 268
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	8 025	15 089
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 158	298
	Salaires et traitements*			FY	73 016	9 625
	Charges sociales (10)			FZ	32 079	4 361
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*	GA	639	639
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)			GE	4	1
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	114 922	30 014
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	6 346	9 180
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	6 346	9 180

Désignation de l'entreprise : SASU CABINET BERNARD PIERQUIN

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)			
Impôts sur les bénéfices *		(X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	121 268		39 194
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	115 874		31 391
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 394		7 803
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
			IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 085		8 165
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De la SAS Cabinet Bernard PIERQUIN sis à Warcq (08000), 41 boulevard Lucien Pierquin dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31-12-2020, dont le total est de 81.340 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 120.179 Euros et dégageant un bénéfice de 5.394 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 :

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise suite à l'activité de la société.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- participation et titres de placement immobilisés,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau et informatique de 3 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

« CABINET BERNARD PIERQUIN »
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social
41 boulevard Lucien Pierquin, 08000 WARCQ
529.343.972 RCS Sedan

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1er JUIN 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 5.393,61 Euros comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 5.393,61 Euros,
- Autres réserves : 20.374,14 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 25.767,75 Euros.**

Affectation :

- la somme de 25.000,00 Euros 25.000,00 Euros,
à titre de dividendes à l'Associé unique,
soit un montant de 250 Euros pour chacune des
10 actions composant le capital social,

- le solde, soit le montant de 767,75 Euros, 767,75 Euros,
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au
même montant,

Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 25.767,75 Euros.

L'Associé unique précise que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30% à verser dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement.

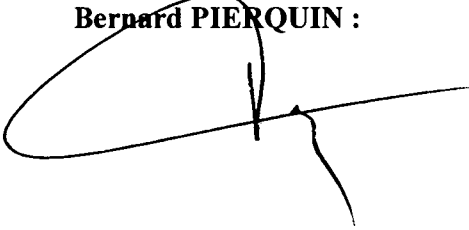
Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Montants</u>
2017	15 500 Euros éligibles à l'abattement
2018	Néant
2019	Néant

Certifié conforme,
L'Associé unique et Président,
Bernard PIERQUIN :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard Pierquin', written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke extending to the right.